

Préparation à l'autorisation des travaux en hauteur : Site équipé

Objectifs

Être capable d'effectuer des travaux en hauteur en utilisant le matériel adéquat en sécurité, sur des sites dont les ancrages sont présents et identifiés.

Public Visé

Toute personne étant amenée à travailler de façon permanente ou occasionnelle en hauteur sur site équipé nécessitant le port des EPI.

Pré Requis

- Maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé)
- Justifier d'une aptitude médicale liée au poste

Objectifs pédagogiques

Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
Vérification du matériel utilisé
Mise en oeuvre et utilisation du matériel utilisé
Reconditionnement, stockage du matériel utilisé
Conduite à tenir en cas d'accident
Maîtrise, aisance, appréhension
Comportement adapté à l'évolution en hauteur
Utiliser les équipements individuels anti-chutes mis à leur disposition : Harnais : EN 361, Sous-système de liaison : EN 353-1, EN 353-2, EN 355, EN 360, EN 362

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 3 h 30)
Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 3 h 30)
Validation : attestation d'assiduité précisant le résultat des tests et l'avis sur l'autorisation de travail.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié SFETH.

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE

Le contexte réglementaire : Statistiques Accidents du travail, Rappel Réglementaire

Travaux en hauteur et sécurité : Les moyens de protection et leurs caractéristiques, Les mesures de prévention, Evaluation des risques, Compréhension des facteurs de chute, des forces de chocs, des tirants d'air et des pendulaires

Connaître le matériel : Les systèmes de protection collective, Les harnais anti-chutes, Les différents systèmes anti-chutes : normes et applications

Choix des EPI : Etude des risques, Point d'accrochage du harnais, Les éléments et facteurs de choix des dispositifs

Manipulation : Stockage des dispositifs anti-chutes, Auto contrôle des dispositifs

FORMATION PRATIQUE

Cette partie pratique est entièrement adaptée aux travaux spécifiques nécessitant le port des E.P.I. pour les travaux en hauteur par les stagiaires.

Exercices pratiques et mise en œuvre des équipements selon la demande :

- mise en place des E.P.I.
 - progression et mise en place des anti-chutes (absorbeur d'énergie, rappel automatique, flexible, rigide) en fonction des besoins
 - savoir utiliser les procédures d'alerte et de secours
- Applications techniques en adéquation avec les problématiques rencontrées sur les chantiers

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM (Questionnaire à Choix Multiple) - Evaluation pratique continue suivant grille d'évaluation.

Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com



Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

6 personnes maximum.